

Marie-Claude MIGNON

Expert-Comptable diplômée

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Hauts-de-France

Commissaire aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

ASSOCIATION SOLFA

Siège Social : 96 rue Brûle Maison
59 000 LILLE

SIRET : 775 624 133 00010

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2023



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs les Membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLFA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association SOLFA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association SOLFA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOURCOING, le 26 Avril 2024



MARIE-CLAUDE MIGNON
Inscrite sur la liste Nationale des
Commissaires aux Comptes rattachée à la
CRCC des Hauts-de-France

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois			31/12/2022 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	1 435,20	-1 435,20		
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				7 814,21
Immobilisations Corporelles				
Terrains	19 970,82		19 970,82	19 970,82
Constructions	5 218 107,19	-3 228 839,87	1 989 267,32	2 001 368,55
Installations techniques matériel et outillage	1 029 519,57	-812 856,34	216 663,23	179 159,04
Autres immobilisations corporelles	454 578,96	-345 865,97	108 712,99	88 122,61
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	3 242 815,00		3 242 815,00	327 815,00
Autres	25 734,57		25 734,57	27 984,57
TOTAL I	9 992 161,31	-4 388 997,38	5 603 163,93	2 652 234,80
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	36 195,18		36 195,18	57 854,69
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	111 560,17		111 560,17	30 740,16
Créances reçues par legs ou donations	1 649,00		1 649,00	13 315,17
Autres	840 452,05		840 452,05	2 855 589,37
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	1 286 791,04		1 286 791,04	1 116 995,03
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	3 092 997,85		3 092 997,85	4 246 145,22
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	55 066,33		55 066,33	13 739,39
TOTAL III	5 424 711,62		5 424 711,62	8 334 379,03
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	15 416 872,93	-4 388 997,38	11 027 875,55	10 986 613,83

PASSIF	Arrêté au 31/12/2023	31/12/2022
	Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	804 271,70	624 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	250 000,00	250 000,00
Fonds propres complémentaires	100 000,00	
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	2 604 178,16	2 618 741,74
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	183 107,20	183 107,20
Autres réserves	990 653,96	990 653,96
Report à nouveau		
Report à nouveau	-805 833,02	-547 442,98
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-471 246,33	-147 069,37
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	15 291,17	13 982,38
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		
Situation nette (sous-total)		
Situation nette (sous-total)	3 958 561,97	3 949 935,10
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Subventions d'investissement	1 216 437,56	1 255 915,84
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	1 432 308,70	1 368 775,85
	TOTAL I	6 607 308,23
		6 574 626,79
Fonds reportés et dédiés:		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	1 205 665,65	535 653,63
	TOTAL II	1 205 665,65
		535 653,63
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
	TOTAL III	
Provisions		
Provisions pour risques	149 046,33	192 466,37
Provisions pour charges	307 996,86	353 623,57
	TOTAL IV	457 043,19
		546 089,94
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	540 052,80	574 598,03
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses	12 601,23	3 442,88
Avances et acomptes sur commandes		
Avances et acomptes sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	515 077,51	489 063,06
Dettes des legs ou donations		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	1 338 220,28	1 066 175,99
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	136 452,83	124 465,02
Instruments de trésorerie		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	215 453,83	1 072 498,49
	TOTAL V	2 757 858,48
		3 330 243,47
Ecarts de conversion Passif		
Ecarts de conversion Passif		
	TOTAL VI	
TOTAL GENERAL	11 027 875,55	10 986 613,83

Compte de résultat SOLFA - Consolidé

	REALISE 2023	REALISE 2022
Produits d' exploitation		
Dotation globale (73)	6 257 739,11	5 659 858,59
Subventions (74)	5 948 287,67	4 111 197,18
Produits des activités annexes (70)	66 239,13	2 800,00
Cotisations (756)	276,00	64,00
Autres produits de gestion courante (758)	592 066,98	671 434,82
Reprises de provisions d'exploitation + transferts charges (781+79)	83 640,31	247 730,89
Reprises de fonds dédiés (7879)	535 653,63	843 541,94
Total I	13 483 902,83	11 536 627,42
Charges d' exploitation ou charges courantes		
Achats (60)	848 596,84	648 768,17
Services extérieurs (61)	1 215 470,44	1 074 204,26
Autres services extérieurs (62)	1 018 753,16	867 977,13
Impôts, taxes et versements assimilés (63)	659 208,54	552 684,97
Charges de personnel (64)	7 687 640,76	6 742 185,18
Autres charges de gestion courante (658)	103 760,18	186 338,11
Dotations aux amortissements (680+681)	343 613,72	264 670,68
Dotations aux provisions (6815)	37 948,47	517 043,61
Dotations fonds dédiés (689)	1 205 665,65	509 251,43
Total II	13 120 657,76	11 363 123,54
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION I-II	363 245,07	173 503,88
Quotes parts de résultats faites en communs (755)	515 377,37	440 551,00
Quotes parts de résultats faites en communs (655)	830 397,38	727 874,79
2 - PERTE ATTRIBUEE OU BENEFICE ATTRIBUE	- 315 020,01	- 287 323,79
Produits financiers (76)	27 060,42	2 605,79
Charges financières (66)	13 802,38	3 761,21
3 - RESULTAT FINANCIER	13 258,04	- 1 155,42
4 - RESULTAT COURANT 1+2+3	61 483,10	- 114 975,33
Produits exceptionnels (77)	213 017,71	187 779,60
Reprises exceptionnelles (787)	1 368,22	38 268,78
Total III	214 385,93	226 048,38
Charges exceptionnelles (67)	129 860,79	59 840,36
Dotations exceptionnelles (687)	125 601,07	36 883,31
Total IV	255 461,86	96 723,67
5 - RESULTAT EXCEPTIONNEL III-IV	- 41 075,93	129 324,71
5 - IMPOTS SUR LES SOCIETES (695)	5 116,00	367,00
TOTAL DES PRODUITS I+III+V	14 240 726,55	12 205 832,59
TOTAL DES CHARGES II+IV+VI	14 225 435,38	12 191 850,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 291,17	13 982,38

ANNEXE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023



SOLidarité Femmes Accueil

Rappel historique, valeurs et activité de l'Association SOLidarité Femmes Accueil

L'Association SOLFA, placée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, résolument apolitique et non confessionnelle, précédemment dénommée "le relèvement par le travail", a été créée en 1947 par Mesdames CATRY et THIRIEZ pour venir en aide aux femmes sortantes de prison.

Ses missions se sont développées au fil des années au regard des évolutions sociétales et législatives.

L'Association SOLFA a toujours privilégié ses actions du côté des femmes et a acquis des valeurs fondamentales indiscutables avant tout ancrées sur un principe d'égalité.

Ses valeurs fondamentales sont :

- Le respect de l'autre
- Le sens de l'accompagnement
- L'esprit de solidarité
- Le projet associatif a été réactualisé en 2019.

Les buts de l'Association sont :

L'écoute, l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes accueillies dans ses divers établissements et services à court, moyen et long séjour.

- L'aide à l'éducation des enfants et adolescents en collaboration avec les mères accueillies.
- Le suivi éducatif des adolescentes hébergées à titre individuel.
- L'accompagnement social lié au logement et toutes actions en matière de logement.
- L'écoute, l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement spécifiques de femmes victimes de violences, notamment conjugales avec ou sans enfant(s).
- L'intervention auprès des auteurs de violences conjugales.
- Prévenir, former sensibiliser sur un certain nombre de sujets sociétaux et transverses à l'association et notamment autour des violences faites aux femmes.

1/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 11 027 875.55 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de de 15 291.17 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.



SOLidarité Femmes Accueil

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément à la réglementation applicable, à savoir :

- La loi d'empire du 19 avril 1908 sur les associations,
- Le code de commerce
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 décembre 2018 (n°2018-6) et du 8 novembre 2019 (n°2019-04)
- Le code de l'Action sociale et des Familles (CASF)
- Le code de la Sécurité Sociale (CSS)
- Le code de la Santé Publique (CSP)

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mentions, les montants sont exprimés en euros.

Traitements des contributions volontaires en nature

Le règlement n°2018-06 du 6 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pose un nouveau principe en matière de contributions volontaires, qui est désormais la valorisation et la comptabilisation dans les comptes de la classe 8.

Ces contributions ne représentent aucun flux financier.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;



SOLidarité Femmes Accueil

- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Les contributions volontaires en natures sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature

L'Association bénéficie de contributions volontaires de plusieurs natures :

- L'Association bénéficie également de prestations de bénévolat mais dont l'importance est relativement faible au regard du reste de l'activité. A ce jour, l'Association ne dispose pas d'éléments lui permettant de suivre et de valoriser ces heures de bénévolat. Des actions seront mises en œuvre au cours des exercices à venir pour disposer d'outils permettant de répondre aux nouvelles exigences de recensement et de valorisation des contributions volontaires en nature fournies par les bénévoles

2/ FAITS SIGNIFICATIFS

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a été marqué par :

- Report du CPOM CD59 à fin 2024
- Poursuite du projet GAIA et ouverture de l'Accueil de Jour TARA pour étoffer la prise en charge de mineures en situation de prostitution
- Subventions complémentaires non-inscrits au BP 2023 et obtenus en cours d'année, pouvant amener à la constitution de fonds dédiés.
- Une augmentation significative des fluides et autres charges du groupe 1
- Produits de la formation significatifs

3/ IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :



SOLidarité Femmes Accueil

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Installations techniques : 5 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Concernant le traitement comptable des frais d'acquisition, il a été retenu la comptabilisation en charges pour les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement.

Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une provision.

Il est à noter l'augmentation de capital réalisée dans la SCI SOLFA en date du 1^{er} décembre 2023. Le capital de la SCI SOLFA a ainsi été porté de 297 000 € à 2 142 000 € par augmentation de la valeur de chaque part sociale pour un montant total de 1 845 000 €.

Le capital de la SCI SOLFA est désormais divisé en 100 parts sociales de 21 420 € chacune, toutes détenues par l'Association SOLFA.

Par ailleurs, le poste « créances rattachées à des participations » présente un solde de 1 070 000 € suite au transfert de sommes figurant en compte courant pour la SCI SOLFA.

4/ CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5/ PROVISIONS

Par dérogation au règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux passifs, l'impact des aides et financements octroyés par les autorités de tarification, dans le cadre du financement des établissements, pour des opérations particulières, est traité par le biais de provisions pour charges et de provisions réglementées. Il s'agit notamment de provisions pour renouvellement d'immobilisations et de provisions pour départ à la retraite.

Provisions Indemnités de Départ à la Retraite

Il est porté à votre attention que la Provision Indemnités de Départ à la Retraite a été comptabilisée à hauteur de 247 997 € pour les salariés présents en Contrat à Durée Indéterminée au 31 Décembre 2023.

La provision est calculée en tenant compte de leur âge, de leur ancienneté dans les conventions 51 et 66 non renouvelée.

Les autres hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans, et ancienneté > 10 ans au moment du départ
- Type de départ à la retraite : 100% de départ volontaire
- Taux de turn over retenu : 9.60% idem 2022 et 2021. Le taux réel calculé est plus élevé mais ne correspond pas au turn over de la population retenue pour le calcul de la PIDR.

6/ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En K€	2023	2022
Réserves	4 749	4 483
Report à nouveau	-805	-547
Excédent	15	14
Subventions d'investissements	1 216	1 256
Provisions réglementées	1 432	1 369
TOTAL FONDS PROPRES	6 607	6 575

Les réserves comportent des flux entre l'Association SOLFA et la SCI SOLFA pour un montant de 250 000 € (Fonds propres avec droits de reprise).

7/ FONDS DEDIES

En K€	2023	2022
GAIA	666	-
OLYMPE	219	409
CAU	20	4
CATRY		18
TARA	99	100
PROJET VIF	8	-



SOLidarité Femmes Accueil

POSTE PSY	68	-
ACCUEIL DE JOUR	90	-
ABRI	-	4
VAN	35	-
TOTAL	1 206	536

8/ EFFECTIFS

	2023	2022
CDI	148 (soit 20 hommes et 128 femmes)	144 (soit 22 hommes et 122 femmes)
CDD	34 (soit 7 hommes et 27 femmes)	34 (soit 5 hommes et 31 femmes)
TOTAL	182	180

9/ HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

Conformément à la lettre de mission du cabinet de commissariat aux comptes, les honoraires pour l'exercice 2023 s'élèvent à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

10 / CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est à noter l'absence de conventions réglementées.

11/ EVENEMENTS POST CLOTURE

Suite au départ du Directeur du Pôle Hébergement début 2024, une nouvelle répartition des établissements entre les 2 autres pôles s'opère et un recrutement est en cours.

En outre, la mise en place de nouveaux projets accompagnés de la recherche de nouveaux financements va apporter un nouvel essor à l'Association SOLFA.

Par ailleurs, les projets d'investissements liés à la réhabilitation des établissements vont se concrétiser en milieu d'année 2024, permettant une modernisation des structures.

Immobilisations

SOLFA

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles	9 249.41		
Immobilisations incorporelles	9 249.41		
Terrains	19 970.82		
Constructions sur sol propre	223 928.17		
Constructions sur sol d'autrui	4 741.41		
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	4 871 050.31		118 629.10
Installations techniques, matériel et outillage industriels	917 485.30		112 034.27
Install générales, agenc. et aménag. divers			
Matériel de transport	212 295.94		51 673.72
Matériel de bureau et informatique, mobilier	259 158.39		6 651.67
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	6 508 630.34		288 988.76
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	327 815.00		2 915 000.00
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	27 984.57		
Immobilisations financières	355 799.57		2 915 000.00
Total Général	6 873 679.32		3 203 988.76

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles		7 814.21	1 435.20	
Immobilisations incorporelles		7 814.21	1 435.20	
Terrains			19 970.82	
Constructions sur sol propre			223 928.17	
Constructions sur sol d'autrui			4 741.41	
Install générales, agenc. et aménag. des constructions		241.80	4 989 437.61	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			1 029 519.57	
Install générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport		75 200.76	188 768.90	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			265 810.06	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		75 442.56	6 722 176.54	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation			3 242 815.00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 250.00	25 734.57	
Immobilisations financières		2 250.00	3 268 549.57	
Total Général		85 506.77	9 992 161.31	

Amortissements

SOLFA

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	1 435.20			1 435.20
Immobilisations incorporelles	1 435.20			1 435.20
Terrains				
Constructions sur sol propre	223 928.17			223 928.17
Construction sur sol d'autrui	1 896.56	474.14		2 370.70
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	2 872 526.61	130 014.39		3 002 541.00
Installations techniques, matériel et outillage	738 326.26	74 530.08		812 856.34
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	175 926.22	18 648.94	75 200.76	119 374.40
Matériel de bureau, informatique, mobilier	207 405.50	19 086.07		226 491.57
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	4 220 009.32	242 753.62	75 200.76	4 387 562.18
Total Général	4 221 444.52	242 753.62	75 200.76	4 388 997.38

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développeme					
Autres postes d' immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui	474.14				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements	130 014.39				
Installations techniques, matériel et outillage	74 530.08				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements					
Matériel de transport	18 648.94				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	19 086.07				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	242 753.62				
Total Général	242 753.62				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions

SOLFA

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	823 909.84		700.00	823 209.84
Provisions réglementées	823 909.84		700.00	823 209.84
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	292 853.68	37 948.47	82 805.29	247 996.86
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations	445 669.37	67 534.54	3 301.69	509 902.22
Provisions pour grosses réparations	99 196.64			99 196.64
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à	60 769.89	60 000.00	60 769.89	60 000.00
Autres provisions pour risques et charges	192 466.37		43 420.04	149 046.33
Provisions risques et charges	1 090 955.95	165 483.01	190 296.91	1 066 142.05
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général	1 914 865.79	165 483.01	190 996.91	1 889 351.89
Dotations et reprises d'exploitation		37 948.47	83 545.36	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles			1 368.22	
Dépréciation des titres mis en équivalence				

Créances et Dettes

SOLFA

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 070 000.00	1 070 000.00	
Prêts			
Autres immobilisations financières	25 734.57	2 500.00	23 484.57
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	111 560.17	111 560.17	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses	418 306.58	418 306.58	
Groupes et associés	294 676.89	256 375.52	38 301.37
Débiteurs divers	165 312.76	165 312.76	
Charges constatées d'avance	55 066.33	55 066.33	
Total général	2 140 657.30	2 079 121.36	61 785.94
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	12 601.23	12 601.23		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	540 052.80	41 107.17	134 195.62	364 750.01
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	515 077.51	515 077.51		
Personnel et comptes rattachés	501 402.11	501 402.11		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	708 140.83	708 140.83		
Etat, impôt sur les bénéfices	5 116.00	5 116.00		
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	123 561.34	123 561.34		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés	15 696.14	15 696.14		
Autres Dettes	120 756.69	120 756.69		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	215 453.83	215 453.83		
Total général	2 757 858.48	2 258 912.85	134 195.62	364 750.01
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	21 836.47			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 438.20			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

